# iej

Par **juliette**, le **19/08/2008** à **11:32**

Bonjour

Pour passer le concours d'entrée à l'école d'avocat en septembre 2010, quand vaut-il s'inscrire à l'IEJ.

Une personne m'a dit que je devais m'inscrire avant le 31 décembre de la L3 (donc avant le 31 décembre 2008)
Quelqu'un peut-il confirmer ou infirmer ?

Merci

Par **jeeecy**, le **19/08/2008** à **16:13**

J'infirme.

Tu dois t'inscrire avant le 31 décembre de l'année avant laquelle tu passes l'examen d'entrée au CRFPA, soit au plus tard dans ton hypothèse le 31 décembre 2009.

Par **juliette**, le **20/08/2008** à **11:53**

Merci beaucoup pour ta réponse.

Par **iya**, le **31/07/2009** à **20:11**

Bonjour,

Je suis nouvelle sur le forum, je ne sais pas encore comment ça marche et si je dois poster mon message ici;

je voudrais passer l'examen CRFPA en 2010, mais mon souci c'est que je suis salariée à temps plein, je cherche donc quelqu'un qui est inscrit à IEJ de Nancy et qui pourrait me renseigner sur les dates des gallops, et me prendre les doc distribués en cours. En contre

partie je propose des articles sur l'actualité juridique.

Je me demande si c'est n'est pas de la follie de vouloir bosser l'exam en travaillant les soir après le boulot et les week ends, est ce que vous connaissez des gens qui avaient travaillé à temps plein et qui ont quand même réussi l'examen crfpa?

Merci

Par **jeeecy**, le **01/08/2009** à **09:46**

à coeur vaillant il n'y a rien d'impossible

;)

surtout que tu t'y prends très tôt et que tu auras donc largement le temps d'être prête Image not found or type un

Par **d4im**, le **02/08/2009** à **17:38**

[quote="jeeecy":1gfgz4y2]J'infirme.

Tu dois t'inscrire avant le 31 décembre de l'année avant laquelle tu passes l'examen d'entrée au CRFPA, soit au plus tard dans ton hypothèse le 31 décembre 2009.[/quote:1gfgz4y2]

Cela est peut-être différent d'un IEJ à l'autre, mais est-ce que cela signifie que les cours commencent également après cette date ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés